

QUALIFICATION « PLONGEUR ENCADRE 60 M »

PREROGATIVES – APTITUDES GENERALES

La qualification « Plongeur encadré 60 m » (PE60) atteste de la maîtrise des compétences requises pour être positionné en aptitudes correspondant au plongeur PE60 de l'annexe III-14 a de la sous-section 1 du Code du Sport (Etablissements qui organisent et dispensent l'enseignement de la plongée subaquatique à l'air).

Le plongeur titulaire de la qualification PE60 est capable d'évoluer en exploration dans l'espace 0 - 60 m au sein d'une palanquée prise en charge par un Guide de Palanquée (E4).

Ce plongeur :

- Est autonome pour s'équiper, s'immerger, s'équilibrer et évoluer.
- Sait prévenir pour lui-même les incidents de plongée.
- Sait aider un équipier en attente de l'intervention du GP (E4).
- Sait recevoir si besoin l'aide du GP (E4).
- Sait appliquer pour ce qui le concerne toutes les directives et procédures mises en œuvre par le GP (E4).

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Pour entrer en formation conduisant à la qualification PE60, les conditions suivantes doivent être réunies :

- Etre licencié à la FFESSM.
- Etre titulaire du brevet Niveau 2 de la FFESSM, (ou titre admis en équivalence).
- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Avoir effectué à l'issue du Niveau 2 minimum 20 plongées en milieu naturel dont 5 à la profondeur de 40m.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou un médecin titulaire du CES de médecine du sport (capacité ou DU), un médecin hyperbare ou un médecin de la plongée.

Outre ces conditions, la plongée à 60 m nécessite une très bonne technicité et un bon état de forme général, en complément de la non contre indication médicale. La qualification PE60 s'adresse à des plongeurs expérimentés et la formation y conduisant doit être réalisée avec rigueur. L'accoutumance progressive à la plongée profonde est un élément important de sécurité.

NIVEAU ET REGLES D'ORGANISATION

La qualification PE60 est délivrée au niveau d'un club affilié ou d'une structure commerciale agréée, sous la responsabilité du président de club ou du responsable de la structure.

Elle est enregistrée selon les modalités fédérales et donne droit à la délivrance de la carte correspondante.

Les compétences 1 à 6 sont validées et signées par un enseignant E3 minimum (selon le Code du Sport).

Il n'y a pas de chronologie imposée pour l'acquisition des compétences.

Les compétences 1 à 4 doivent être évaluées à une profondeur proche de 40 m.

La compétence 6 peut être évaluée oralement, en situation, ou par écrit.

La qualification PE60 est délivrée dans le cadre d'une évaluation continue des compétences ou d'un examen ponctuel.

La validation de toutes les compétences pratiques doit se dérouler en milieu naturel (mer, lac, carrière, etc...) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée quelle qu'en soit leur profondeur.

REFERENTIEL DE COMPETENCES

La qualification PE60 est une extension à l'espace 0 – 60 m des compétences de la qualification PE40

Compétence n°1 : UTILISER L'EQUIPEMENT DE PLONGEE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
S'équiper du matériel individuel.	Ensemble d'acquis PE40 à perfectionner : automatisation, systématisation des vérifications, absence d'oublis ou d'erreurs d'exécution. Extension de la gamme d'équipements connus : divers détendeurs et leurs molettes de réglage éventuelles, divers gilets de stabilisation,...	Choisit un équipement adapté aux conditions de plongée et à la nature de la plongée, y compris son lestage.
Gréer/dégréer un ensemble bloc - gilet de stabilisation - détendeurs.		Monte sans erreur le matériel. Effectue les réglages nécessaires.
Tester, vérifier le fonctionnement de l'équipement.		Contrôle le bon fonctionnement. Signale au DP ou à un responsable tout dysfonctionnement. Vérifie la quantité d'air disponible. Contrôle et adapte son lestage si besoin. Prend connaissance de l'équipement des équipiers.
Entretenir le matériel.		Rince l'équipement avec les précautions d'usage. Sait décontaminer un détendeur. Range ou entrepose l'équipement dans de bonnes conditions de séchage, pliage, sans chocs, etc.
Embarquer sur un navire support de plongée.		Porte l'équipement sans risques pour lui-même et son entourage. Range l'équipement aux emplacements prévus ou de façon à ne pas gêner.

Compétence n°2 : EVOLUER EN ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ET SUBAQUATIQUE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Se mettre à l'eau, remonter sur un navire support de plongée.	Acquis PE40 à perfectionner.	Met en service et vérifie le fonctionnement de son matériel avant mise à l'eau. Utilise une technique adaptée à la configuration du support et aux conditions de plongée. Met à l'eau (le cas échéant) l'ensemble bloc - gilet sans risque de perte et s'en équipe en surface. Au retour, retire (le cas échéant) l'ensemble bloc - gilet en surface sans risque de perte et le passe au support surface. Prévient les incidents lors de cette phase : tenue de l'équipement, équilibrage des oreilles, gonflage préalable du gilet,...
S'immerger.	Acquis PE40 à perfectionner.	Utilise une technique d'immersion adaptée au contexte (équipement, consigne du DP, conditions de plongée,...). Prévient les incidents lors de cette phase : tenue de l'équipement (selon technique), équilibrage des oreilles,...
Se déplacer en surface et en immersion.	Acquis Niveau 1 et PE40 à perfectionner. Une distance maximale d'environ 250 m doit pouvoir être parcourue.	Utilise une technique de palmage adaptée au contexte (équipement, conditions de plongée ou de surface,...).
Se ventiler en surface et en immersion.	Acquis PE40 à perfectionner. L'automatisme d'utilisation du détendeur même en surface plutôt que le tuba lorsque l'état de la mer le nécessite est un point important. Ce volet de « l'intégration dans le milieu » apporte confort et sécurité au plongeur.	Utilise un tuba ou un détendeur selon le besoin (phases de la plongée, déplacements en surface et état de la mer). Ne bloque pas l'expiration lors de la remontée. Maintient une ventilation normale voies aériennes (nasales) au contact de l'eau (dissociation). Réalise immédiatement une apnée si besoin.
S'équilibrer en surface et à toute profondeur, en dynamique et en statique.	Acquis PE40 à perfectionner. L'équilibrage doit être soigné, notamment pour éviter tout effort anormal et pour réaliser les paliers éventuels dans de bonnes conditions.	Gonfle ou purge un gilet de stabilisation pour ajuster la flottabilité en tant que de besoin en immersion. Utilise l'influence de la ventilation (poumon-ballast) dans l'ajustement de la flottabilité.
Adapter sa ventilation à la profondeur.	La maîtrise de la ventilation doit être acquise progressivement jusqu'à 40 m.	Se ventile à un rythme et une amplitude adaptés à la profondeur. Conserve une ventilation normale en toute situation.

Compétence n°2 : EVOLUER EN ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ET SUBAQUATIQUE (suite)

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Maîtriser la vitesse de descente et de remontée.	Anticipation de la recherche d'équilibre à la descente et anticipation d'une prise de vitesse excessive à la remontée.	Combine un palmage restant moteur, mais pour un effort minimal, avec un gonflage ou une purge progressive du gilet pour compenser la perte ou l'augmentation de flottabilité. A la descente, arrive au fond pratiquement équilibré.

Compétence n°3 : EVOLUER EN PALANQUEE GUIDEE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Comprendre et respecter les consignes du GP (E4).	Acquis PE40 à perfectionner. Sensibilisation du plongeur PE60 sur son comportement responsable au sein de la palanquée. Le respect de la profondeur maximale définie par la position du GP (E4) est essentiel.	Applique sans erreur les conditions d'évolution fixées : mise à l'eau, descente, profondeur d'évolution, consignes de sécurité, gestion de la quantité d'air,... Interroge le GP (E4) en cas de doute sur la compréhension.
Se positionner en fonction des situations et conditions.	Le comportement en situation « d'observateur » doit être enseigné.	Applique les consignes d'évolution du GP (E4). Vérifie régulièrement la situation du GP (E4) et des équipiers et reste au contact. Se positionne en vue du GP (E4) si ce dernier intervient pour aider un plongeur.

Compétence n°4 : PARTICIPER A LA SECURITE EN PLONGEE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Connaître les risques de l'activité et leur prévention.	Acquis PE40 à perfectionner, notamment par rapport au risque de narcose.	Cite les mesures de prévention pour lui des incidents courants ainsi que les principales procédures de sécurité à appliquer (prévention des principaux incidents, règles d'évolution, règle en cas de perte de la palanquée,...).
Surveiller son stock d'air.	La surveillance du stock d'air est impérative.	Suit régulièrement l'évolution de la pression du bloc. Informe le GP (E4) lorsque les valeurs définies (mi-pression, x bar, réserve,...) sont atteintes.
Demander et recevoir l'aide du GP (E4) et à défaut, celle d'un équipier.	Comportements acquis au PE40 à transférer à la nouvelle profondeur d'évolution.	Demande une aide au GP (E4) ou à défaut (GP éloigné) à l'équipier le plus proche dès que nécessaire. Assure sa flottabilité si cela est possible. Applique les actions à réaliser (selon l'incident) qui relèvent de lui seul. Adopte un comportement conforme à l'intervention réalisée par le GP (E4). Gère son gilet de stabilisation (flottabilité) lors de la remontée si cela est possible.
Appliquer les procédures de sécurité.	Le respect des règles est indispensable à la sécurité de la plongée.	Respecte les consignes du GP (E4) (profondeur, distance et position,...). Remonte à vitesse normale vers la surface en cas de perte de la palanquée, effectue les paliers éventuels en se signalant (parachute) et effectue un tour d'horizon dans la zone des 3 m. Assure sa flottabilité en surface, se signale au support surface et attend une prise en charge du GP ou du support surface.

**Compétence n°4 : PARTICIPER A LA SECURITE EN PLONGEE
(suite)**

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<p>Identifier et prendre en charge un équipier en difficulté en attendant l'intervention du GP (E4).</p>	<p>Panne d'air, essoufflement, narcose, froid, crampe, fatigue.... Le comportement à adopter lorsqu'un plongeur est observateur du GP (E4) ou d'un équipier en prenant en charge un autre doit être enseigné : être prêt à apporter une aide sans gêner, suivre la palanquée dans sa remontée et se mettre dans le champ de vision du GP (E4) ou du plongeur apportant une assistance,</p>	<p>Interprète sans ambiguïté le signe conventionnel d'un équipier indiquant une difficulté ou demandant une intervention. Agit dès l'observation d'un comportement nécessitant une intervention. Pour toute intervention, évite autant que possible (pleine eau, plongeur non équilibré, ...) l'augmentation de la profondeur. Effectue les actions adaptées à la situation en attendant le GP (E4) : - fournit une source d'air en cas de panne d'air (tous les échanges se font en simulation), - fait cesser tout effort en cas d'essoufflement, - apporte une aide adaptée dans les autres cas (narcose, crampe, malaise, douleurs, inconscience,....).</p>

Compétence n°5 : CONNAITRE ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT MARIN

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Evoluer en limitant son impact sur le milieu.	Il s'agit de ne pas endommager le milieu vivant par contact direct ou indirect (bulles) et de ne pas déranger la faune.	Evite tout contact avec la faune et la flore : maîtrise sa flottabilité et son palmage, veille à bien fixer les flexibles et accessoires. Evite d'expirer sous les surplombs. Limite l'usage des éclairages artificiels. Evite les nuisances sonores. Ne pratique pas le nourrissage. Ne harcèle pas les animaux.
Développer sa capacité d'observation.	Il s'agit de développer un comportement propice à l'observation des animaux.	Evite les gestes brusques. Evite de remuer le fond. Approche discrètement la faune. Après la plongée, recueille auprès du GP (E4) les informations relatives à ses observations.
Connaître la charte internationale du plongeur responsable.	Il s'agit de sensibiliser le plongeur aux conséquences environnementales de la production de déchets, de la consommation des ressources naturelles, comme les espèces en danger ou l'eau douce...et de développer chez lui un comportement responsable.	Applique les gestes et attitudes décrits dans la charte.
Découvrir et apprendre à reconnaître les principales espèces rencontrées.	Il s'agit avant tout d'une information que délivre le GP (E4) à l'issue de la plongée, à l'aide de plaquettes immergeables par exemple. L'objectif est de : - Faire prendre conscience de la diversité du monde vivant subaquatique et des différents milieux (notion de biodiversité). - Savoir que les substrats supportent des êtres vivants et ce que cela implique en termes de fragilité et de dangers.	Décrit et nomme les animaux les plus couramment rencontrés (lors de la formation).

Compétence n° 6 : CONNAISSANCES EN APPUI DES COMPETENCES

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Rôles, montage, vérifications, entretien courant, règles d'hygiène et réglementation éventuelle de l'équipement individuel du plongeur.	L'approche doit rester pragmatique et orientée « utilisateur ».	S'équipe et monte son matériel sans erreur. Règle correctement le matériel, teste son fonctionnement (détendeurs, gilet). Identifie les dysfonctionnements et le matériel hors d'état et le signale.
Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques.		Cite les principaux risques et sait expliciter les mesures de prévention à mettre en œuvre par lui-même.
Réglementation relative à l'activité.		Prérogatives liées à la qualification PE40. Documents nécessaires à la pratique. Rôle et intérêt du carnet et passeport de plongée. Le cadre fédéral.
Environnement maritime et bonnes pratiques.	Limité aux espèces les plus rencontrées localement. La charte du plongeur responsable est un support important.	Décrit la faune et flore. Cite les règles relatives au respect de l'environnement et explique leur esprit.

Nota : les critères de réalisation de la compétence 6 sont rappelés pour mémoire. Ils sont à vérifier lors de la mise en œuvre des compétences pour lesquelles ces connaissances sont mobilisées.

MODIFICATIONS: DEPUIS LE 09/06/2012**Page 1**

Le 6 septembre 2012

Rajout dans « niveau et règles d'organisation » :

La qualification PE60 est délivrée au niveau d'un club affilié ou d'une structure commerciale agréée, sous la responsabilité du président de club ou du responsable de la structure.

Page 2

Le 6 septembre 2012

Suppression dans « référentiel de compétence » :

La qualification PE60 est une extension à l'espace 0 – 60 m des compétences de la qualification PE40. ~~Le référentiel de compétences est structuré de façon similaire à celui de la qualification PE40.~~